

COMMUNE DE BEURAINS
(Pas-de-Calais)

ARRETE n° ST/2025/26

PORTANT PROLONGATION POUR UNE RESTRICTION DE
CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNER

Nous, Maire de la Commune de BEURAINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté n° ST/2025/20 en date du 10 avril 2025 pour des travaux de pose d'un coffret, par l'entreprise ROTEL pour le compte d'ENEDIS,

CONSIDERANT que cette entreprise nous fait connaître que les travaux ne seront pas terminés dans les délais initialement prévus et qu'il convient de proroger les mesures de restriction de la circulation jusqu'au 22 juillet 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour prolonger l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRETONS :

Article 1 : Les mesures prescrites à l'arrêté n° ST/2025/20 en date du 10 avril 2025, sont prorogées jusqu'au 22 juillet 2025.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de BEURAINS par les soins de Monsieur le Maire.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de BEURAINS,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- M. le Médiateur ASVP de la Commune de BEURAINS,
- M. le Commissaire de Police d'ARRAS,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur du Centre de Secours et d'Incendie,
- M. le Président de la Communauté Urbaine d'Arras,
- M. le Directeur du SMAV,
- M. le Directeur de l'entreprise ROTEL,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Décision rendue exécutoire par la publication le 18/06/2025

Fait à BEURAINS, le 16 juin 2025



Le Maire,

Cédric DUPOND